

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 janvier 2013

TRANSITION VERS UN SYSTÈME ÉNERGÉTIQUE SOBRE - (N° 579)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 6

présenté par
Mme Besse

ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 42 par les références :

« x e1 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objet d'introduire un critère complémentaire pour la détermination du volume de base, afin de tenir compte de la surface du logement pour l'application du bonus-malus.